

## CONSEIL COMMUNAL CENTRE

### COMPTE-RENDU RÉUNION RESTREINTE DU 2 SEPTEMBRE 2019

#### **Point sur le fonctionnement des halles**

M. GOYER relève un certain nombre de points que le gestionnaire doit améliorer :

- Les nuisances sonores du groupe froid : il n'y a pas d'accord pour la construction d'un mur anti-bruit avec le gestionnaire.
- Les toilettes sont constamment inutilisables.
- Les livraisons perturbent la quiétude du voisinage.

Une rencontre avec les exploitants et les élus de la Ville doit avoir lieu le 19/09/2019. Monsieur GOYER ne manquera pas de tenir informés les membres du Conseil Communal du résultat de cet entretien.

#### **Concertation sur le Château des Arts**

Les conseillers communaux ont jusqu'au 15 septembre 2019 pour participer à cette concertation. La réunion qui avait été envisagée au mois de juillet pour élaborer une réponse collective est annulée dans la mesure où plusieurs conseillers ont déjà répondu individuellement.

Les conseillers communaux tiennent à faire remarquer qu'un certain nombre de nuisances ont été rapportées à l'occasion du festival Open Air organisé au mois d'août : difficultés pour trouver des places de stationnement et des toilettes dans le périmètre. Il serait judicieux de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion d'une prochaine édition.

En réponse à une question, il est précisé que les préfabriqués vont prochainement être démolis et une dératisation sera également nécessaire.

#### **Epicerie solidaire**

Monsieur GOYER se pose des questions sur le devenir de cette association qui n'a d'ailleurs toujours pas fourni de bilan financier au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). La nouvelle directrice élabore un projet différent de celui d'origine. Monsieur GOYER doit rencontrer l'équipe en charge de la gestion de l'association pour déterminer la qualité du nouveau projet. En fonction des échanges, la demande d'aide financière présentée au Conseil Communal Centre sera examinée lors de la prochaine séance.

## **Budget participatif**

- Un projet de trompe l'oeil Place Alcalá de Henares a été élu dans le cadre de l'édition 2018 du budget participatif. Une ébauche de visuel est présentée aux conseillers communaux et est validée par ces derniers.

Le trompe l'oeil sera réalisé au printemps 2020.

- Edition 2019 du budget participatif :

\* Projet de skate park : un groupe d'adolescents a présenté cette idée pour une réalisation dans l'allée Peixotto. Le Conseil Communal est sollicité pour connaître son avis sur la faisabilité du projet.

Compte tenu du fait qu'il existe un groupe de travail spécifique sur le projet « Grand Margaut / Peixotto », il est préconisé de leur confier la lecture de ce projet.

Il est également précisé que dans le cadre du Plan Campus, un équipement d'envergure est envisagé à l'arrêt de tram François Bordes.

\* Le Centre Animation Jeunesse (CAJ) a présenté un projet de rénovation de son terrain de tennis en équipement Multisports. Dans la mesure où ce projet a un impact sur la tranquillité du voisinage, les riverains immédiats vont être consultés pour connaître leur avis. Le questionnaire de consultation est soumis à l'avis des Conseillers Communaux.

\* Projet de brumisateurs en centre-ville : ce projet a été proposé pour apporter un point de fraîcheur dans le centre-ville, et plus précisément sur la Place Alcalá de Henares. Dans la mesure où cette parcelle fait l'objet d'un nombre important d'actions engendrant des nuisances aux riverains, il est préconisé des brumisateurs générant le moins de nuisances sonores possible.

## **Questions diverses**

- Il est confirmé aux Conseillers Communaux que, lors de sa séance du 8/07/2019, le Conseil Municipal a renoncé à son projet de construction de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse sur le site prévu à l'angle de l'allée du 7ème Art et la rue Pierre Noailles. La Ville recherche un nouvel emplacement. Le projet n'est pas abandonné.

- Propriété rue Lamartine appartenant à l'Université de Bordeaux : Un projet d'Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile (HUDA) est en instance de réalisation. Cet équipement sera géré par le Diaconat et consiste en l'accueil de demandeurs d'asiles pour une durée limitée à 18 mois renouvelable. 40 personnes y seront accueillies.

Une réunion est programmée au mois de septembre pour définir les modes de gestion du site.